

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PRO-MIX PGX; PRO-MIX PGX BIOSTIMULANT; PRO-MIX PG Organik
Utilisation : Horticulture
Restriction d'utilisation : Aucune
Fabricant : Premier Tech Horticulture, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Qc. G5R6C1
Tél. en cas d'urgence : 24-Heures Numéro de téléphone d'urgence: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification Tourbe de sphaigne canadienne, tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne sont pas spécifiquement listés par OSHA (Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200), mais ces produits sont classés comme "Particules non réglementées" (PNOR) et ils sont classés par l'ACGIH comme "Poussière nuisible" ou "Particules non classées" (PNOG).

Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement : SIMDUT 2015: Non classifié

Mention(s) de danger :

Conseil(s) de prudence :

Autres dangers : Poussière nuisible

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	60 – 85%

Les concentrations sont exprimées en % volume/volume

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'inhalation, procurer de l'air frais à la victime.

Peau Non-irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Yeux En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire un grand verre d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets importants Sans objet

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Eau

Agents extincteurs inappropriés
Dangers spécifiques du produit dangereux
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Jet d'eau sous haute pression
Aucun connu
Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Ne pas inhaler les gaz de combustion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Procédures d'urgence : Aucune procédure spécifique d'urgence est requise

Précautions environnementales : Aucune précaution environnementale spécifique est requise

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Aucune condition spécifique

Incompatibilités : Aucune connue

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

NOM	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	Poussière respirable	Poussière totale	Particules respirables	Particules inhalables
Toube de sphaigne	5 mg/m ³	15 mg/m ³	3 mg/m ³	10 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une bonne ventilation pour conserver la concentration des particules dans l'eau sous les limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage : Le port de lunettes de sécurité est recommandé

Peau : Aucun requis spécifique

Voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire quand la concentration des particules dans l'air est au-dessus de la limite d'exposition.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Fibre blonde à brune pâle
Odeur	Odeur terreuse

Seuil olfactif	Non applicable
pH	4.5-6.5
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Flammable
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	1.5
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Aucun
Conditions à éviter	Soulèvement des poussières, flammes ouvertes
Matériaux incompatibles	Aucun
Produits de décomposition dangereux	Aucun

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

Voies respiratoires Peau Yeux Voies digestives

Toxicité aiguë :

LC50 (Inhalation) (4h/rats) Aucune donnée disponible

LD50 (oral) Aucune donnée disponible

LD50 (dermal) Aucune donnée disponible

Irritation et corrosion de la peau : Aucune donnée disponible

Irritation et lésions oculaires graves : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique : Aucune donnée disponible

Expositions répétées : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus : Aucune donnée disponible

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité : Aucune donnée disponible

Effets sur ou via l'allaitement : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible

Information supplémentaire : Aucune donnée disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucun effet connu
Persistance et dégradation	Biodégradable
Potentiel de bioaccumulation	Aucun effet connu
Mobilité dans le sol	Aucun effet connu
Autres effets nocifs	Aucun effet connu

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses du Canada.

Dangers environnementaux : Aucun

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

Précautions spéciales concernant le transport : Aucun

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleure de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

Date d'émission : 2018-06-07

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstracts Service (Registration number)
FDS : Fiche de données de sécurité
MSHA: Mine Safety and Health Administration
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible Exposure Limit
SGH : Système Global Harmonisé
TLV: Threshold Limit Value